

RAPPEL SUR L'UTILISATION DES ALVÉOLES 11 ET 12

LA PRÉSENCE D'UNE ADMINISTRATION ANNULE TOUTE UTILISATION.

L'ALVÉOLE 12 EST EXCLUSIVEMENT DESTINÉE AUX ADMINISTRATIONS.

L'ALVÉOLE 11 EST UTILISÉE EN PRIORITÉ PAR LES ADMINISTRATIONS, CEPENDANT, IL EST POSSIBLE D'Y RÉALISER DES RÉGLAGES DE CARABINES.

L'ARMURIER J TANTIN EST SUSCEPTIBLE D'Y VENIR POUR RÉGLER DES ARMES.

LE TIR AVEC DES ARMES À GRENAILLES N'EST AUTORISÉ QUE DANS L'ALVÉOLE 11.

ENFIN, PAR MESURE DE SÉCURITÉ, LORSQUE L'ALVÉOLE 12 EST UTILISÉE, LE TIR 200M N'EST PAS AUTORISÉ.